

## ARRÊTÉ n° 25/ARS/2024

### Fixant le calendrier des périodes de dépôt des demandes d'autorisation et de Renouvellement d'autorisation des activités des soins Listés à l'article R 6122-25, du code de la santé publique

**Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Mayotte**

oooooooo

- VU Le code de la santé publique et notamment les articles L 6122-9, L6122-10, R6122-25 ; R 6122-29 et R 6122-30 ;
- VU La loi n° 2023-1268 du 27 décembre 2023 visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels ;
- VU L'ordonnance n°2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;
- VU Le décret du 26 juin 2024 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé de Mayotte - M. Sergio ALBARELLO ;
- VU Le décret n°2022-690 du 26 avril 2022 relatif aux conditions d'implantation de l'activité de soins critiques, notamment son article 5 ;
- VU Le décret n°2024-268 du 25 mars 2024 relatif à la simplification de la mise en œuvre de la réforme des autorisations d'activités de soins ;
- VU L'arrêté du 2023-54 portant adoption du Projet régional de santé de Mayotte 2023-2028 en date du 30/10/2023 ;

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : L'ouverture d'une deuxième période de dépôt des demandes d'autorisations, de renouvellements d'autorisations et de confirmations d'autorisations après cession, des activités de soins listées dans l'article R 6122-25 du code de santé publique est fixée du 01 août au 30 septembre 2024 sur le territoire de Mayotte, en application de l'article R 6122-29 du code de la santé publique.

**Article 2 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours hiérarchique auprès du ministre de la santé dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, et d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Mamoudzou sis « Haut Jardin du Collège » 97600 MAMOUDZOU, dans un délai de deux mois.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Mayotte et sera affiché au siège de l'Agence de Santé de Mayotte.

Fait à Mamoudzou, le *12 juillet 2024*

Le Directeur Général  
de l'Agence Régional  
de Santé de Mayotte

Sergio ALBARELLO

Pour le Directeur Général et par délégation,  
Le Secrétaire Général  
de l'Agence Régionale de Santé de Mayotte  
*Jean-Marc BOLAIS*